

## Union Nationale des Parachutistes (U.N.P.)

Association loi de 1901 – Reconnue d'utilité publique, décret du 11 septembre 1978 Membre de la Fédération Nationale André Maginot – Groupement 250

# **1ère communication du Général Patrice CAILLE**2021

A tous les membres de l'UNP – Le 20 Janvier 2021

### Chers amis paras

Nous voici au début d'une nouvelle année, laquelle débute sous de bien sombres auspices. Les menaces dont j'ai souvent parlé (Covid et islamisme) sont toujours présentes. Pour nous paras qui devons être optimistes et volontaires ne regardons que le bon pour lutter contre le mauvais.

Comme dans toute entité ou famille nous avons aussi nos mauvaises et bonnes nouvelles. Je soulignerai les nombreux points positifs mais je veux aussi rappeler que certaines erreurs ou fautes sont inacceptables dès lors qu'elles nuisent à l'image de notre UNP.

Si les points négatifs sont rares je veux prendre deux exemples, isolés certes, mais dommageables.

#### 1. La dérive d'un président de section entêté.

En novembre 2019 le texte d'un de nos adhérents, n'engageant que la seule opinion de l'auteur, est adressé, par erreur du webmaster de la section, à une autorité départementale, laquelle la transmet au préfet qui fait suivre au procureur de la république. Le président de la section, le webmaster et l'auteur sont alors auditionnés par la gendarmerie et la justice décide d'un rappel à la loi pour l'auteur dont des mots du texte incriminé étaient sans doute inappropriés. Le président de section scandalisé par cette sanction mineure qui pourtant couvrait l'auteur face aux potentielles réactions excessives de gens mal intentionnés, écrit alors une lettre en termes désobligeants à Madame la directrice nationale de l'ONACVG à Paris. Pour ce faire il utilise du papier à en-tête de l'UNP nationale impliquant donc celleci.

Au cours d'un entretien à Paris avec cette directrice je suis averti en fin novembre 2020 de cet incident que j'ignorais totalement. La directrice nationale me fait savoir que la section concernée est désormais malvenue dans les cérémonies patriotiques du département et interdite d'accès au comité départemental des anciens combattants. Voyant l'importance des conséquences possibles de cette affaire, je demande à la directrice d'en rester là car je vais traiter le problème en interne de l'UNP. Madame la directrice accède volontiers à ma requête et me remet l'intégralité du dossier.

Après avis du bureau national, j'ai envoyé une lettre au président de section lui indiquant que cet incident serait présenté en conseil d'administration en vue d'une éventuelle sanction à son égard, en application stricte de nos statuts, pour les motifs suivants : termes et ton désobligeants vis-à-vis d'une autorité nationale, utilisation de papier à en-tête de l'UNP nationale engageant donc l'association, manque de franchise et de loyauté vis-à-vis de la direction nationale de l'UNP puisque ces événements ont été soigneusement camouflés pendant plus d'un an.

N'ayant pas le courage de venir présenter lui-même sa défense et sa version des faits, comme le prévoit la procédure, le président de section décide alors de démissionner et convainc son bureau et sa section de faire de même, en vue de créer une nouvelle association d'anciens parachutistes. Bon nombre de camarades qui étaient avec lui depuis plusieurs années, le suivent donc sans même être informés ni chercher à s'informer de la situation réelle (plusieurs l'ont confirmé). Voulant donner de l'importance à ce mouvement le président va même jusqu'à présenter par écrit la démission de deux membres décédés...

Ces comportements sont affligeants et pathétiques, traduisant pour le président un ego démesuré, et pour les membres démissionnaires un manque total d'appréciation de situation sans doute lié à la vieillesse ou à l'ennui induit par le Covid.

**2.** La diffusion par Internet d'une fausse information par un membre de l'UNP.

À la suite d'une décision municipale concernant un monument à la gloire d'un général prestigieux, un membre de notre association a sciemment déformé et diffusé une information relative à l'action du président national de l'UNP, donnant ainsi l'image d'une association ou les instances dirigeantes peuvent être impunément critiquées sans fondement ce qui retire toute crédibilité à ladite association.

Dans ces deux pauvres cas les deux camarades responsables n'ont plus leur place au sein de notre association. Le conseil d'administration a d'ailleurs dans son intégralité décidé de leur radiation définitive. Il est pourtant donné à chacun d'eux la possibilité de se défendre devant le prochain CA.

#### Et tant de belles actions au sein de l'UNP!

- Il faut une nouvelle fois remercier ceux nombreux qui, à Paris sur le pont Alexandre III et en province dans les différentes cérémonies, accompagnent nos camarades quittant ce monde.
- Déjà de nombreuses sections, sous l'impulsion de dynamiques bureaux, ont effectué leur assemblée générale annuelle en s'adaptant aux mesures barrière et de protection.
- D'autres envisagent avec optimisme des activités et les aménageront en fonction des contraintes du moment.
- La section de Dreux s'est une nouvelle fois distinguée en écrivant un nouveau chant sur une belle mélodie. Le CA étudie actuellement la possibilité d'en faire un champ officiel de l'UNP.
- Nous sommes à chaque parution félicités pour la qualité de notre journal qui sait donner la parole à tous, évoquer les combats de toutes les générations de paras, et nous informer sur les camarades d'active comme sur les droits des anciens combattants.
- De nouveaux partenariats avec des amicales régimentaires sont établis ou sur le point de l'être (système de la double adhésion), ce qui contribue à l'unicité du monde para, à l'inverse de la démarche de scission évoquée plus haut.

Alors restons sur tous ces points positifs et allons de l'avant!

Le Covid nous contraint mais restons positifs, entreprenants, dynamiques et optimistes!

Bref, restons des Paras unis et solidaires!

Général (2S) Patrice CAILLE

Président de l'UNP